



Décision relative à une demande de changement de composition d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de changement mineur de composition du produit phytopharmaceutique JADEX-O-460

de la société **SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER**
enregistrée sous le n°2018-1447

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 4 mai 2020,

La modification de la composition intégrale du produit référencé ci-après **est accordée** en France sous réserve du respect de la composition du produit autorisée dans les conclusions de l'évaluation.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

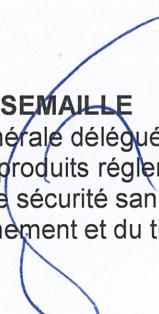
Informations générales sur le produit

Noms du produit	JADEX-O-460 C3-SUN PROFI C3
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER 11 bvd de la Grande Thumine Parc d'Ariane – Bat B 13090 AIX EN PROVENCE, France
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	460 g/L – chlorure de chlorméquat
Numéro d'intrant	9100034
Numéro d'AMM	9100034
Fonction	Régulateur de croissance
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 02 JUIN 2020


Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)